

GRATUITE DES TRANSPORTS

3 conditions pour bénéficier de cette gratuité

1) Remplir les 4 critères ci-dessous

- Domicile des parents en Lot et Garonne
- Être scolarisé dans un établissement public
- Fréquenter l'établissement attribué par la carte de sectorisation sauf enseignement spécifique
- Résider à plus de 3kms de l'établissement scolaire.

2) Se rendre en mairie ou en communauté de communes ou contacter le syndicat de transporteur (selon votre domicile et la ligne empruntée).

Y remplir le formulaire d'inscription **et** régler en même temps les frais d'inscription : 15 € pour le 1^{er} enfant / 10 € pour le 2^{ème} / 5 € pour le 3^{ème} et les suivants.

3) Faire cela **AVANT LE 15 JUILLET 2011.**

Une question ? Contacter sans hésiter le Conseil Général de Lot et Garonne :

Tel : 05 53 69 39 43 ou 45 (service transports scolaires) / ts-gratuite@cg47.fr / Courrier : Service des transports scolaires - Hôtel du Département - 47 922 AGEN CEDEX 9

ATTENTION

DATE LIMITE d'INSCRIPTION IMPERATIVE

15 JUILLET 2011